



# CHAMPIONNAT FEMININ

## «SENIORS A 8 »

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.70

### Article Premier

Le règlement du championnat à 8 féminin est identique à celui du foot à 11, à l'exception des particularités ci-après.

### Article 2 : Le Terrain

Il doit avoir les dimensions suivantes : Longueur : 50 à 75 mètres, largeur : 45 à 55 mètres, dans la mesure du possible utiliser la moitié d'un terrain à 11.

La surface de réparation est déterminée par une zone de 26 mètres X 13 mètres.

Point de pénalty à 9 mètres de la ligne de but.

Le coup de pied de sortie de but se fera à 9 mètres.

### Article 3 : Les joueuses

Le nombre de joueuses est de 8 plus 3 remplaçantes.

Les joueuses remplacées deviennent remplaçantes et peuvent à nouveau rentrer sur le terrain et ce pendant toute la durée de la rencontre.

Une équipe présentant moins de 6 joueuses est déclarée forfait.

### Article 4 : Durée des rencontres

Les rencontres auront une durée de 2 fois 40 minutes. Les prolongations sont interdites.

### Article 5 : Divers

Le hors-jeu est identique au football à 8.

La gardienne ne peut prendre à la main une passe volontaire au pied d'une de ses partenaires.

Les fautes et coups francs sont identiques au football à 8.

### Article 6 : Dérogation

Se référer au Championnat Féminin Excellence, Article 21/7.